

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

Convoqué le 03/07/2020

PRESENTS : BRESSON Vincent, CORDIER Sylvie, LAMBOLEY Bernard, LAMBOLEY Sylvain, MARCOT Hugues, MENIGOZ Joëlle, PICHOT Gérald, REMOND Luc

ABSENTS REPRESENTÉS: COIRATON Nathalie représentée par BRESSON Vincent
GENEY Aurélien représenté par LAMBOLEY Sylvain
MARCOT Hugues représenté par FRECHIN Éric

CORDIER Sylvie a été nommée secrétaire de séance

Objets des délibérations

20/2020 COORDONNATEUR COMMUNAL POUR LE RECENSEMENT 2021

Le Maire signale au Conseil Municipal que la commune va devoir procéder au recensement de sa population en 2021. Il appartient au conseil municipal de fixer certaines modalités d'exécution de ce recensement.

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre 5: «Des opérations de recensement» Vu le décret en conseil d'état n° 2003-485 du 5 juin 2003 portant application des articles de la loi n° 2002-276 fondant la rénovation du recensement de la population et définissant les modalités d'application du titre 5 de la loi n° 2002-276

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485

Après avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur, le conseil municipal décide à l'unanimité:

-**D'AUTORISER** dans un premier temps le Maire à désigner un coordonnateur communal pour le recensement de 2021. Ceux-ci auront pour mission d'aider et de contrôler l'agent recenseur dans sa mission en collaboration avec l'I.N.S.E.E.

-**AUTORISER** le Maire à signer tous documents nécessaires.

21/2020 Libération de l'appartement communal sis 10 Grande Rue au dessus de l'école:

Les locataires Monsieur et Madame SHRAMM installés depuis le 15/02/2014 dans les locaux ont manifesté leur souhait de quitter le logement au 9 Août 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** la libération de l'appartement communal situé 10 Grande Rue 70200 Bouhans Lès Lure par la résiliation du bail en cours au 9 Août 2020.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier : état des lieux sortant, facturation ensus, remboursement partiel/intégral de la caution.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

22/2020: MISE EN LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL DE TYPE 6
10 Grande Rue:

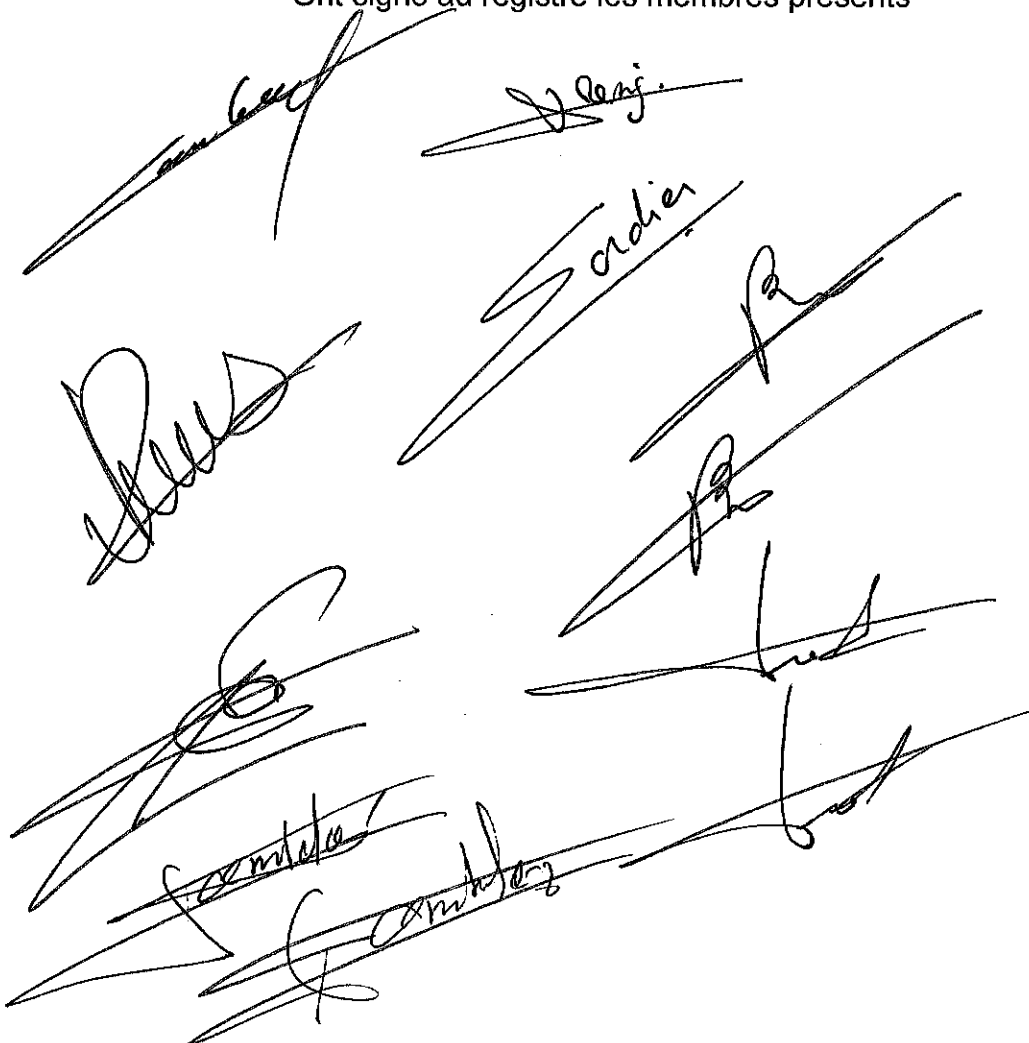
Suite au départ des anciens locataires, le logement communal situé 10 Grande Rue à Bouhans Lès Lure deviendra vacant au 10 Août 2020. Il convient donc de le remettre à la location

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de louer le logement communal à compter du 10/08/2020
- **AUTORISE** le Maire à choisir les nouveaux locataires
- **DECIDE** de fixer le prix du loyer à **550 €** (cinq cent cinquante euros) par mois.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à l'encaissement de la caution
- **AUTORISE** le maire à signer le bail de location et à signer tout document se référant à cette affaire

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents



A collection of approximately ten handwritten signatures in black ink, arranged in a roughly circular pattern. The signatures are stylized and vary in length and complexity. One signature in the upper right quadrant is clearly legible as 'Sardier'. The other signatures are more abstract and difficult to decipher.